JOURNEE DES COACHS 19/03/2024 : LE HARCELEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

Les intervenant.e.s

- Marjorie PIVANO, Conseillère Principale d'Education du collège Paul Bert de Malakoff (92)
- Sergio GOMES, responsable de la Compagnie La Fabrique de Kairos et ancien Médiateur Educatif dans les Hauts-de-Seine

Les médiateurs éducatifs

Le dispositif de **médiateur éducatif** a été créé en 1996 et vient formaliser le modèle des « grands frères ». Aujourd'hui il existe entre **80 et 90 médiateurs éducatifs dans les Hauts-de-Seine.** Les médiateurs sont présents dans l'établissement pendant **5 ans** et ont pour mission d'accompagner les élèves en difficulté dans leur parcours, en travaillant avec les partenaires dans l'environnement de l'élève.

Les objectifs

- Apporter un éclairage sur la question du harcèlement en milieu scolaire.
- Comment l'Education Nationale prend en charge ces questions?
- Quelles réponses pouvons-nous apporter en tant qu'intervenants culturels?

I-Le cadre pénal

La définition du code pénal :

*Le fait de harceler autrui par **des propos ou comportements répétés** ayant pour objet ou pour effet une **dégradation des conditions de travail**[1] susceptible de porter atteinte à ses **droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale** ou de **compromettre son avenir professionnel.***

Entre 2020 et 2022, plusieurs circonstances aggravantes sont définies :

- Lien conjugal entre harceleur et victime
- Notion de suicide ou tentative de suicide
- Notion de groupe
- Vulnérabilité de la personne
- Cyberharcèlement

[1] Ici, nous parlons de « travail » car la notion de harcèlement a d'abord été définie dans le cadre professionnel.

- Notion de harcèlement scolaire (dans le cadre scolaire mais peut impliquer d'autres acteurs que les élèves. Ex : harcèlement par un professeur)

Définition pénale du harcèlement scolaire :

Constituent un harcèlement scolaire les faits de harcèlement moral définis aux quatre premiers alinéas de l'article 222-33-2-2 (ITT>8j; sur mineur, sur personne vulnérable, cyberharcèlement) lorsqu'ils sont commis à l'encontre d'un élève par toute personne étudiant ou exerçant une activité professionnelle au sein du même établissement d'enseignement.

Les peines encourues :

- **ITT < ou= à 8j :** 45 000€ et 3 ans
- **ITT > à 8j:** 75 000€ et 5ans
- **Suicide ou tentative:** 150 000€ et 10 ans
- Excuse de minorité > de 13 à 16 ans, division de la peine par deux

Légalement, un adolescent peut être incarcéré **dès ses 13 ans**. Cependant, les peines maximales ne sont en réalité **jamais appliquées**.

La première condamnation implique généralement du sursis. Des mesure **de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)** sont parfois prises. La justice peut notamment imposer un suivi éducatif pour les jeunes concernés au travers notamment d'une mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

II-Les caractéristiques du harcèlement scolaire

Il est primordial de connaitre les caractéristiques afin de pouvoir identifier une situation de harcèlement et la traiter comme telle.

- **La violence:** rapport de force et de domination
- **La répétitivité des agressions :** un acte isolé doit être distingué d'une situation de harcèlement.
- **Isolement de la victime** plus petite et plus faible : la victime est souvent seule tandis que les harceleurs agissent en groupe.

Le harcèlement est souvent fondé sur **le rejet de la différence** : apparence physique, sexe et identité de genre, handicap, centres d'intérêt différents, etc…

Les Acteurs :

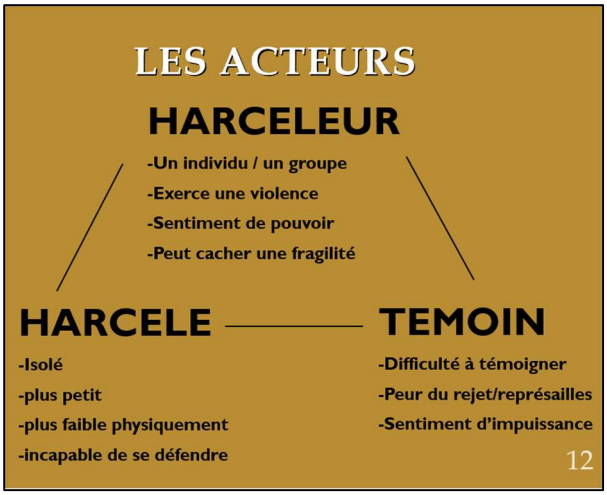

Ces profils **ne sont pas figés** mais peuvent permettre d'identifier différents rôles.

La personne harcelée se trouve souvent enfermée dans sa situation par la peur, la confusion, le sentiment d'être démuni face à son harcèlement.

Le **témoin** a une position particulière car il ne vient pas en aide et n'apporte pas de réponse. Certains témoins ont peur d'être harcelés à leur tour ou bien ne se rendent pas compte que leurs agissements renforcent le harcèlement **en créant un public**.

Il est important de faire comprendre aux élèves que les témoins doivent **signaler** ce qu'ils voient, et qu'il est possible d'être **à la fois harceleur, harcelé et témoin**.

Le témoin est **déjà complice** et peut facilement aider en proposant d'aller parler à un adulte ou encore de sortir la victime de son isolement. Un travail sur **l'empathie** est essentiel afin de se détacher d'arguments comme « jsuis pas une balance » qui dédouane le témoin.

- Le triangle dramatique de Karpman[2]

Pour Karpman, une fois que l'on se trouve dans le triangle Bourreau-Victime-Sauveur, il est compliqué d'en sortir, bien que les rôles ne soient pas figés.

Le bourreau exerce un pouvoir sur l'autre et masque ainsi ses propres fragilités.

Le sauveur n'aide pas la victime, il va vers la victime mais sans vraiment l'aider. Il se protège du bourreau et a l'idée que quelqu'un d'autre aidera la victime.

La victime peut se conforter dans l'idée d'être victime.

Ainsi, les trois rôles **s'alimentent mutuellement**. La dynamique de groupe renforce cela et a pour conséquence une dissolution de la responsabilité.

Il est important de faire comprendre **aux témoins** qu'ils ne **doivent pas** rentrer dans ce triangle et devenir **« sauveur »** mais rester à l'extérieur et prévenir un adulte.

[2] Karpman est un psychanalyste américain, ayant notamment travaillé sur l'analyse transactionnelle, càd le rapport entre les individus dans une situation d'interaction et d'échange.

Les adultes référents :

- Les adultes de l'établissement

Tous les adultes de l'établissement peuvent participer à la résolution d'une situation de harcèlement, notamment car ils peuvent être témoins de ce qui se passe au sein de l'établissement. Cela implique **les personnels d'accueil, d'entretiens, les professeurs, les médiateurs éducatifs, le personnel médico-social, les CPE, etc...**

- Les parents

Les parents peinent souvent à voir ce qu'il se passe ou à le comprendre, ils peuvent notamment le minimiser en l'associant à la « crise d'ado » ou se sentir impuissants.

Plusieurs **signes peuvent alerter** les parents :

- Comportement plus renfermé, anxieux ou agressif
- Baisse des résultats scolaires, décrochage
- Somatisation (Exemple : maux de ventre ou vomissements avant d'aller à l'école)

Ces signes peuvent se manifester **chez la victime mais aussi chez le bourreau**.

Le groupe :

Le jeune a besoin d'appartenir à un groupe, pour exister dans le regard de ses pairs, permettre la construction de soi et se voir attribué un statut.

Il est donc difficile de se détacher du groupe et d'en contredire les règles. (cf. expérience de Asch ou expérience salle d'attente)

Un jeune souvent seul n'est pas forcément harcelé mais il doit y avoir une certaine vigilance de la part des adultes, y compris en ateliers.

Le harcèlement peut avoir lieu :

-en classe

- dans la cours de récré

- dans les couloirs

- dans les toilettes

- sur le trajet

- à la maison (cyberharcèlement)

III- Prise en charge par l'Education Nationale

Programme Phare méthode de préoccupation Partagée – Pikas : La médiation par les pairs :

Objectifs:

- Doter toutes les écoles et les collèges d'un plan de prévention structuré et efficient
- Apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et prévisibilité de l'action publique.
- Permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque établissement.

Fonctionnement du Réseau d'Aide et de Préoccupation Partagée (RAPP) :

- Des élèves ambassadeurs contre le harcèlement permettent un relais entre ce qu'il se passe et les adultes référents.
- Une équipe ressource formée à la méthode PIKAS se rassemble avec l'équipe de direction pour déterminer s'il s'agit d'une situation de harcèlement ou non.
- S'il s'agit d'un conflit, le CPE et/ou le médiateur éducatif sont impliqués.
- S'il est déterminé qu'il s'agit d'une situation de harcèlement, l'équipe ressource met en place une série d'entretiens.

Les entretiens

- Les entretiens se déroulent en posant des questions préétablies, dans le bon ordre. Celles-ci sont différentes selon la typologie harceleur/témoin/harcelé.
- Il est important d'appliquer la méthodologie non-blâmante lors des entretiens.
- L'objectif est la prise de conscience des élèves et qu'ils trouvent eux-mêmes les solutions par le biais de l'empathie.
- Une fois l'entretien terminé, une synthèse est réalisée ainsi qu'un suivi au bout de un ou deux mois.
- La sanction n'est pas inévitable dans cette méthode mais elle est expliquée donc mieux acceptée.

IV- Quelles sont les attentes pour les intervenants extérieurs ?

- Ne pas hésiter à alerter si besoin, si vous rencontrez des problèmes lors de l'atelier, le membre de l'établissement coordinateur de l'atelier doit être mis au courant.
- Ne surtout pas faire de signalement extérieurs avant d'en parler avec les responsables de l'établissement.
- Si l'élève vous demande de « n'en parler à personne », il est important de dire directement que si ce que dit l'élève doit être rapporté à d'autres instances, vous serez dans l'obligation de le faire.
- Il peut être bien d'avoir un référent de l'établissement présent dans les ateliers ou avec qui il est possible de faire des points.

Dans le cadre des ateliers d'impro :

- **Jeu des trois figures :** le témoin, le harceleur, le harcelé, chacun joue un des rôles puis discussion sur les ressentis de chacun pour travailler sur l'empathie.
- **Exercice des trois mousquetaires** : trois élèves jouent, l'un est assis sur une chaise, l'autre est en posture « chaise » sans chaise et le troisième court autour des deux autres. Chacun peut remplacer les autres s'il le souhaite : travail sur l'empathie.
- **Education du public et éducation au public** : travail sur l'empathie des joueurs mais aussi des jeunes dans le public.